

CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT

→ Document à compléter et signer

→ COMMUNE:

RÉFÉRENCE ABONNÉ :

NOM DE L'ABONNÉ

Adresse du branchement

N° de Téléphone :

Date et lieu de naissance :

CHOIX DE LA FRÉQUENCE DE PRÉLÈVEMENT

**PRÉLÈVEMENT
AUTOMATIQUE
À ÉCHÉANCE**
(2 PRÉLÈVEMENTS/AN)

ou

MENSUALISATION
(LE 10 DU MOIS SUR
10 MENSUALITÉS MAXIMUM)

Si votre facture annuelle est inférieure à 80 euros, la mensualisation n'est pas possible, dans ce cas choisissez le prélèvement à échéance.

Nombre de personnes : Adultes : Enfants :

Appartement Maison

Le calcul et l'envoi de votre échéancier sont effectués par nos soins en fonction du nombre de personnes dans le logement et de la relève annuelle des compteurs d'eau de votre commune.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR AFFINER LE CALCUL DE VOTRE ÉCHÉANCIER (FACULTATIF) :

- Eau chaude comprise dans charge locative
 Montant maximum des échéances mensuelles :
 Construction neuve, date d'entrée dans la maison :
 Ne pas prélever la facture de solde si montant supérieur à :
 Autres

Vous avez la possibilité de modifier vos échéances, une fois la réception de votre échéancier.

COORDONNÉES BANCAIRES

Nom et prénom du TITULAIRE DU COMPTE à débiter:

→ ICI, AGRAFER / COLLER
ou ENVOYER PAR MAIL
le Relevé d'Identité Bancaire,
destiné au prélèvement

Bon pour accord, pour cela, j'autorise le service de gestion comptable - 58, cours Becquart Castelbon 38500 VOIRON (ICS: FR92ZZZ 486264) à effectuer les prélèvements sur le compte bancaire joint.

Fait à Voiron, le

Signature

COMMUNAUTÉ PAYSVOIRONNAIS

40, rue Mainssieux - CS 80363
38516 VOIRON Cedex

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Tél.: 04 76 67 60 10 - Fax: 04 76 93 17 73

E-mail : contact-eau@paysvoironnais.com

www.paysvoironnais.com

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et font l'objet d'un traitement dont le responsable est le Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais pour la gestion du présent contrat. La base légale du traitement est le consentement au présent contrat. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants: Centre des Finances Publiques. Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, d'effacement, de limitation du traitement. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données: dpo@paysvoironnais.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.